Date de dépôt: 14 novembre 2007

Messagerie

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : Fermeture d'unités à Loëx, quel avenir pour ce site au sein des HUG ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le personnel de l'Hôpital de Loëx rattaché aujourd'hui au Département Réhabilitation et Gériatrie des HUG, a manifesté mardi 9 octobre 07 ses inquiétudes, ses craintes et ses spéculations quant à l'avenir du site de Loëx.

Depuis sa création, le site de Loëx a subi de nombreuses modifications d'affectations. Maison de retraite pour personnes âgées, le site est transformé en Hôpital public pour malades chroniques, puis en département médical des HUG pour être ensuite rattaché au Département de Réhabilitation et Gériatrie.

Aujourd'hui: transfert de personnel, suppressions de lits, diminution de prestations, fermetures d'unités. La liste des mesures est très longue et s'inscrit dans le plan d'économies Victoria 2008, lancé en début d'année par les HUG. Par exemple, depuis cet été, tant Loëx que le Centre de soins continus (CESCO) ne disposent plus de médecin la nuit. La garde est désormais assurée par des infirmières qui doivent évaluer les urgences et appeler un docteur de piquet. La responsabilité des infirmières est ainsi alourdie d'autant!

IUE 478-A 2/4

Le directeur des HUG, M. Gruson, a expliqué que la fermeture de deux unités à Loëx découlait de l'ouverture de trois nouveaux EMS cette année. Mais on peut aussi observer que depuis mai 07, les autorités des HUG ont fermé les robinets des admissions à Loëx. Ainsi dans deux unités de 26 lits en août il n'y avait plus que 16 patients. Maintenant les HUG disent que les besoins de la population changent et qu'il n'y a plus besoin de telle typologie d'unité, ce alors que l'afflux de patients est très important en médecine interne. Le robinet des admissions a été fermé certainement pour justifier la future fermeture d'unité.

Manifestement les réformes au sein des HUG découlant du plan Victoria, ne sont pas prises en concertation avec les représentants du personnel. Pire, l'information est lacunaire et le personnel n'apprend qu'au dernier moment des fermetures d'unité où il travaillait. Tout le monde le sait aujourd'hui au sein de n'importe quelle entreprise une réforme ne peut se faire qu'avec l'adhésion du personnel. Trop d'exemples aujourd'hui démontrent que la direction des HUG fait preuve d'opacité dans les réformes en cours et à venir dans le cadre du plan Victoria. Le personnel en est la première victime, mais les patients, on l'a vu dans la fermeture du Petit Beaulieu (centre d'alcoologie), peuvent aussi souffrir de ce manque de concertation et d'information.

## Voici ma question:

Quel est le rôle et la mission de Loëx dans le dispositif sanitaire cantonal à l'avenir et cela aussi au-delà de 2010 et quels vont être les efforts de la direction des HUG afin d'établir une véritable concertation et information au personnel et aux patients des HUG dans le cadre des mesures de réformes du plan Victoria ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

3/4 IUE 478-A

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le site de Loëx fait partie du dispositif d'hospitalisation du département de Réhabilitation et Gériatrie. Les lits localisés sur ce site sont destinés à des patients dont l'état de santé nécessite des soins continus en raison d'une maladie chronique ou d'une perte d'autonomie durable. Ces unités de soins continus constituent d'une part des unités destinées à des patients qui du fait de leur maladie nécessitent des soins thérapeutiques et des soins de réhabilitation de longue durée. Une partie des patients sont hospitalisés dans ces unités pour un traitement qui fait suite à des soins à haute densité prodigués sur le site de Cluse-Roseraie. D'autre part, ces unités de soins continus sont des unités dites de fin de traitement destinées à des patients qui nécessitent des soins et une assistance dans l'attente d'une admission dans un EMS ou dans un autre établissement approprié.

Soixante lits de fin de traitement ont été fermés au cours des mois d'octobre et novembre 2007 consécutivement à l'ouverture de lits supplémentaires dans les EMS. Les personnes qui ont quitté Loëx pour rejoindre un EMS ne nécessitaient plus des soins hospitaliers. Par ailleurs, le niveau de confort offert dans ces établissements correspond à celui d'un lieu de vie alors que les unités de Loëx sont organisées et aménagées en lieu de soins.

Ce dispositif de soins est prévu dans le plan stratégique des HUG pour la période 2006-2010. A court terme, et au-delà des fonctions identifiées ci-dessus, l'hôpital de Loëx pourrait servir d' "EMS-relais" en ce qui concerne l'EMS de Butini, et éventuellement les EMS du Prieuré et de Vessy. Au delà de 2010, le canton de Genève devra disposer de lits de soins continus et de réhabilitation notamment pour des patients souffrant de maladies chroniques et invalidantes, dont l'état de santé ne sera pas compatible avec des soins à domicile et qui pourraient être soignée à l'hôpital de Loëx, favorisant ainsi les synergies avec le centre de Cressy qui se trouve à proximité. Ces options feront néanmoins l'objet d'une analyse plus fine dans le cadre du prochain plan stratégique des HUG.

Concernant la communication, les objectifs de soins du site de Loëx et les mesures Victoria ont fait l'objet d'une information régulière et directe auprès du personnel, tant de la part du Directeur général et du Directeur des soins que de celle des membres du Comité de gestion du département de Réhabilitation et Gériatrie. Il a notamment été expliqué au personnel les

IUE 478-A 4/4

raisons de la fermeture des lits de fin de traitement et la possibilité d'ouverture de lits de soins continus supplémentaires en cas de besoins avérés.

Les mesures relatives au plan Victoria concernant Loëx pour l'exercice 2008 ont été soumises à consultation auprès des organisations de personnel et du représentant du personnel siégeant au Comité de gestion du département de Réhabilitation et Gériatrie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Le président : Robert Hensler Charles Beer